

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2018**

Présents : Mme GUYOT – M. ROLLIN – Mme BERNARD – M. SOISSON - Mme JAILLOT - M. DUDRAGNE - Mme COLIN – M. MONNETTE – Mme GUYOUX - M. BONNEROT – Mme PACAUT - M. CHOPIN - Mme DAUTEL – M. GEVAUDAN – Mme HALADYN – M. TILLY- Mme BOUZOULA – M. MOREAUX – Mme BAUM – M. MAILLARD - Mme MASSE – M. FONGARO – Mme JOACHIM – M. LOCTOR - Mme JAMET - M. BEAUNEE – Mme MIGNON – M. CHEMANI – Mme VERNAISON.

Secrétaire de séance : M. BONNEROT.

## **SOMMAIRE**

1 – Installation du Conseil Municipal	p. 3
2 – Election du Maire	p. 4
3 – Détermination du nombre d’adjoints	p. 9
4 – Election des adjoints	p. 9

## **1 - Installation du Conseil Municipal**

Madame GUYOT déclare la séance ouverte, procède à l'appel des conseillers municipaux et rappelle les résultats du scrutin du 28 Janvier 2018.

**Nombre d'électeurs inscrits : 3 848**

**Nombre de votants : 2 098**

**Nuls : 83**

**Exprimés : 2 015**

**Majorité absolue : 1 008**

**Nombre de voix obtenues par les listes de candidats :**

**« Decize toutes générations » : 1 113 voix 23 sièges**

**« Unis pour Decize » : 902 voix 6 sièges**

En conséquence, elle déclare installés dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux :

Madame GUYOT Justine  
Monsieur ROLLIN Philippe  
Madame BERNARD Colette  
Monsieur SOISSON Jean-Marc  
Madame JAILLOT Annick  
Monsieur DUDRAGNE Arnaud  
Madame COLIN Séverine  
Monsieur MONNETTE Jean-Marie  
Madame GUYOUX Nicole  
Monsieur BONNEROT Paul-Emile  
Madame PACAUT Christelle  
Monsieur CHOPIN Bernard  
Madame DAUTEL Joëlle  
Monsieur GEVAUDAN Alain  
Madame HALADYN Chantal

Monsieur TILLY Bruno  
Madame BOUZOULA Yasmina  
Monsieur MOREAUX Jacques  
Madame BAUM Isabelle  
Monsieur MAILLARD Julien  
Madame MASSE Christine  
Monsieur FONGARO Laurent  
Madame JOACHIM Mélanie  
Monsieur LOCTOR Roger  
Madame JAMET Christine  
Monsieur BEAUNEE Michel  
Madame MIGNON Isabelle  
Monsieur CHEMANI Hacène  
Madame VERNAISON Agnès

Monsieur CHOPIN, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, prend la présidence de la séance.

## **2 - Election du Maire**

Le Conseil choisit pour Secrétaire, Monsieur BONNEROT Paul et comme Assesseurs : Madame BERNARD Colette et Monsieur ROLLIN Philippe.

L'élection du Maire est réglementée par les articles L 2122-4 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur CHOPIN en précise les principales dispositions :

- Le Conseil Municipal élit le Maire parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.
- Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
- En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Il demande aux personnes candidates au poste de Maire de bien vouloir se faire connaître.

Madame GUYOT Justine annonce sa volonté de se présenter.

A l'issue du dépouillement du vote, les résultats sont les suivants :

**Votants** : **29**

**Nuls / Blancs** : **6**

**Exprimés** : **23**

**Majorité absolue** : **12**

**Ont obtenu** : **Madame GUYOT Justine** **23 Voix**

**Madame GUYOT Justine** est élue Maire de DECIZE.

Madame GUYOT prend la parole :

*« Mesdames, Messieurs les élus,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers Decizois,*

*Tout d'abord, je tiens à remercier Bernard Chopin d'avoir présidé l'installation de ce nouveau conseil municipal. Il y a, à travers ta présidence, Bernard, et ce moment solennel, pas seulement du formalisme et de la procédure. Il y a aussi du Sens et de la Symbolique :*

*- « du Sens » : toi, retraité du service public, qui a donné des années de ta vie professionnelle à servir Decize et ses habitants,*

*- « de la Symbolique » car tu as fait le choix, de nouveau, de t'engager pour les deux prochaines années à mes côtés, alors que plus de cinquante années nous séparent.*

*Mais, cher Bernard, servir Decize et tous ses habitants, c'est bien là l'essence même de notre engagement et le but de ce qui nous réunit ce matin.*

*Je tiens à remercier l'ensemble de mes collègues colistiers de «Decize toutes générations » qui par leur vote viennent de me témoigner toute leur confiance, en me confiant pour la deuxième fois la responsabilité de maire de Decize.*

*Merci à ceux qui repartent pour ces deux ans et qui sauront, je le sais, mettre leur expérience et leurs compétences au profit de l'équipe toute entière.*

*Merci aussi aux nouveaux qui ont accepté avec enthousiasme et énergie de nous rejoindre et qui, désormais élus, auront à cœur, eux aussi, d'honorer leur mandat au service de l'intérêt général.*

*Là était le sens de notre liste «Decize toutes générations» alliant expérience et vision d'avenir.*

*Je mesure à la fois l'honneur qui m'est fait, mais également son importance et la responsabilité qui m'incombe pour l'avenir de notre ville.*

*Plus de 2098 Decizoises et Decizois se sont déplacés à l'occasion de cette échéance électorale peu commune pour accomplir leur devoir citoyen.*

*Je remercie les 55,24 % des électeurs qui ont fait le choix de nous accorder leur confiance. C'est pour nous, élus, un socle de confiance, un socle de légitimité et aussi de responsabilité.*

*Les Decizoises et Decizois par leur vote ont conforté le choix qui avait été fait par une majorité absolue des conseillers municipaux le 14 novembre 2017 de m'élire maire de Decize. Ils ont fait le choix du renouveau !*

*Je n'évoquerai pas les événements passés. Vous l'aurez compris, une page s'est tournée mais bien d'autres restent à écrire. C'est ce que nous ferons ensemble dans un esprit neuf de dialogue, de cohésion et de rassemblement.*

*Les séances municipales de novembre 2017 n'ont pas été toujours un long fleuve tranquille. D'ailleurs, ma priorité sera de rendre au débat démocratique ses lettres de noblesse avant toute chose.*

*Comment envisager un conseil municipal sans véritable pluralisme et confrontation d'idées ? Si nos débats sont passionnés parce que passionnants, alors soit. Si nous ne sommes pas toujours d'accord et exprimons nos divergences, tant mieux. Pourvu que nos échanges soient dignes, respectueux de tous et qu'ils participent à l'intérêt des Decizois. Comme le disait Gandhi : « le désaccord honnête est souvent un signe de progrès. »*

*Je ne manifesterai aucun sectarisme et je serai le maire de tous, car du consensus le plus large naîtront des décisions plus fortes et concrètement adaptées aux réels besoins à satisfaire. Aucune pression, ni intimidation. J'ai personnellement subi de telles pratiques, j'en connais le caractère indigne. Je ne me rendrai pas coupable des mêmes abus.*

*Vous l'aurez compris, aujourd'hui je suis le Maire de tous les habitants et au-delà des sensibilités de chacun, des convictions personnelles et des intérêts particuliers, nous nous devons d'œuvrer dans le sens de l'intérêt général et du bien commun.*

*En rédigeant ces quelques mots cette semaine, je me suis posé la question de savoir ce qui m'avait conduite à me retrouver aujourd'hui, à cette place. Ce qui m'avait conduite à devenir aujourd'hui le Maire de Decize ? .... Situation que j'ai souhaitée et désirée, je vous l'assure.*

*Tout cela m'a invitée à une rapide rétrospective sur mon passé, en me remémorant mon parcours .... Sans nostalgie bien sûr, mais on peut aussi à vingt-six ans avoir un regard sur son histoire, même si elle est brève et chercher à comprendre, à comprendre et trouver des traces, des signes du destin.*

*Un parcours choisi, parfois au gré des rencontres, mais guidé aussi par deux passions: ma ville Decize et ses habitants à la lumière de ce que j'ai toujours cru bon et juste pour eux dans leur vie quotidienne et leurs espérances.*

*De ce bref parcours de vie, en point d'orgue il y a bien sûr celui du mandat municipal assez atypique qui vient de s'écouler.*

*J'ai découvert à cette occasion toute la force et toute la richesse de notre ville et de sa population, mais également, parfois, la fragilité humaine et la détresse sociale, souvent invisible et silencieuse. J'y ai pris conscience de la nécessité de mettre en pratique ces valeurs qui m'animent et qui permettent de corriger ces inégalités, de remédier à ces fragilités et de surmonter ces accidents de la vie.*

*J'y ai découvert aussi toute l'exigence que réclame cette fonction d'élu et toute la responsabilité qui nous incombe.*

*Comme beaucoup d'autres qui ont croisé son chemin et qui se sont engagés avec lui: tout cela je l'ai découvert en partie grâce à Jean-Noël. Jean-Noël, c'est Jean-Noël LE BRAS !*

*Decize te doit beaucoup, Decize te doit énormément, ses habitants aussi.*

*Tu as su pour tous ceux qui ont travaillé avec toi, partager ta passion pour DECIZE, mais aussi ton exigence, ta rigueur de gestion et surtout ta volonté de toujours plus d'ambition pour DECIZE et le Sud-Nivernais.*

*Tu nous as quittés, Jean-Noël, alors qu'aujourd'hui tu aurais dû siéger dans ce conseil mais nous essaierons de nous montrer dignes du travail que tu as fourni pendant des années pour notre ville.*

*Si l'histoire et les repères sont essentiels pour construire l'avenir, notre devoir et notre rôle d'élu nouveau ou renouvelé est avant tout de nous projeter pour dessiner l'avenir de Decize et de ses habitants.*

*Dans un monde en mutation permanente, dans un contexte économique et social fragilisé, les enjeux de demain sont majeurs pour le devenir de la société dans laquelle nous vivons et pour les générations actuelles et futures.*

*A notre échelle, dans notre commune, à Decize, dans nos quartiers et dans nos familles, ces enjeux sont également présents : des enjeux économiques, sociaux, générationnels, environnementaux, liés à notre cadre de vie, de démocratie et de citoyenneté, ...*

*S'il conviendra de conforter les dynamiques déjà engagées, nous souhaitons développer une action municipale renouvelée, pour répondre encore mieux à ces enjeux de demain, et aux besoins des Decizoises et des Decizois.*

*Une action municipale qui s'inscrive à la fois, dans la proximité et les besoins liés à la vie quotidienne de chacun, animée par une exigence de solidarité, de progrès, de justice sociale et d'égalité des chances .... Et qui dessine aussi des perspectives d'avenir, grâce à de nouvelles dynamiques économiques, sociales et culturelles.*

*Notre programme est celui initié par Monsieur Alain Lassus en 2014. Nous l'avons communiqué et partagé auprès des habitants de Decize au cours de cette campagne. En effet, il aurait été irresponsable à deux ans de nouvelles échéances, de remettre en cause le projet municipal. La liste opposante l'avait d'ailleurs bien compris.*

*Mais cela n'est pas suffisant. Dans un esprit de dialogue, de concertation, de démocratie participative et citoyenne, il nous faudra le porter à la connaissance du plus grand nombre encore, pour y faire adhérer et surtout participer la population. Je pense à ce propos à tous celles et ceux qui ne se sont pas déplacés pour aller voter dimanche dernier, bien que nous soyons allés à leur rencontre, dans leurs rues, dans leurs quartiers. Nous gardons à l'esprit le souvenir des luttes sociales âpres qui ont permis de conquérir ce droit qui nous paraît maintenant si naturel que certains oublient de le défendre. Je pense aux femmes qui ont dû attendre l'après-guerre pour obtenir le droit de vote. N'est-ce pas une priorité de redonner à ceux qui se sentent abandonnés le désir de reprendre leur place dans les consultations citoyennes ? Nous serons à leur écoute. Nous leur donnerons la parole. Nous veillerons à ce que la devise « liberté, égalité, fraternité » gravée au fronton de nos mairies, retrouve le sens profond voulu par ceux qui l'ont conçue.*

*Loin d'un catalogue de mesures et de projets, ce que nous proposons s'inscrit dans une cohérence: il s'agit avant tout de dessiner de nouvelles relations humaines et sociales, avec et entre les habitants ... où le lien social et la participation citoyenne seront au centre de tout.*

*Pour que demain ces actions prennent toute leur dimension au service de tous, dans un esprit laïc de respect mutuel, il nous faudra mobiliser l'engagement de tous. Au côté des élus, les partenaires auront un rôle essentiel.*

*Mes pensées vont aussi vers le personnel municipal. Je sais pouvoir compter sur l'ensemble des agents de la collectivité, soucieux, eux aussi, de la qualité du service public, capables de se mobiliser pour permettre la continuité du service à la population,*

*comme ils l'ont prouvé lors de ces derniers mois difficiles.*

*Avec passion et ambition pour Decize et ses habitants, mais aussi (dans une période fragile où la stagnation de nos moyens financiers devra être intégrée à notre stratégie) avec exigence et sens de la gestion, nous souhaitons donner un nouveau souffle à notre ville pour faire de Decize une ville attractive, qui donne envie d'y vivre, de s'y retrouver... Pour faire de Decize une ville qui envisage plus sereinement son avenir et celui de ses enfants.*

*En conclusion, je voudrais terminer par une anecdote que je souhaite vous livrer à vous chers collègues, qui comme moi, allez débiter ce mandat.*

*Anecdote toujours en référence à Jean Noël LE BRAS (je vous l'ai dit, il nous faut des repères pour avancer et construire l'avenir), et que je garde en mémoire, lors d'un échange dans son bureau avant de nous engager ensemble dans ces élections municipales partielles.*

*Je me rappelle lui avoir demandé à quel moment il commençait à penser aux élections.*

*Il m'a répondu:*

*« Les élections, quand on est élu, on y pense tous les jours ! »:*

*Je n'avais pas bien compris tout de suite la dimension de cette phrase. A partir de mon mandat de maire de novembre 2017, j'ai compris toute la force de ce propos.*

*«Tous les jours », oui « Tous les jours », car nous sommes dépositaires d'un mandat, d'un mandat du peuple, d'un mandat pour agir tous les jours au service de la population.*

*Alors oui, chers collègues, les élections il faut y penser tous les jours, pas pour le pouvoir, mais pour notre devoir. Pour que tous les jours, nous nous souvenions du mandat que nous ont confié les habitants de Decize. Pour que tous les jours nous nous rappelions notre devoir et notre obligation d'agir.*

*Agir pour Decize, Agir pour ses habitants ... car vous allez voir mes chers collègues, le temps passe vite.*

*Nous avons deux ans pour Agir pour Decize deux ans pour Agir pour les Decizois.*

*Je ne serai pas plus longue car le temps n'est plus aux paroles. De nombreux chantiers nous attendent et de nombreux défis aussi. Mais notre feuille de route est claire : poursuivre le développement de notre belle ville. Cet objectif trouvera très prochainement une traduction concrète avec le budget que je soumettrai.*

*L'équipe municipale que je proposerai aujourd'hui et les délégations qui seront données à des conseillers peu après démontreront cette volonté d'implication de tous pour un projet commun. Là encore j'ai fait le choix du renouvellement avec un bureau municipal composé de nouveaux visages et d'acteurs locaux engagés et investis sur notre territoire.*

*« Il n'y a pas de hasard, il n'y a que des rendez-vous. » disait le poète Paul Eluard. C'est avec détermination, mais aussi beaucoup d'espérance que je me présente à celui qui nous rassemble tous et nous fait tourner nos regards vers l'avenir.*

*Alors ensemble et démocratiquement, tournons la page pour l'avenir de Decize ! »*



### **3 - Détermination du nombre d'adjoints**

L'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipule que les Conseillers Municipaux déterminent librement le nombre des adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de 8 postes d'adjoints.

### **4 - Election des adjoints**

Madame le Maire propose de procéder à l'élection aux postes d'adjoints qui viennent d'être créés.

Elle rappelle qu'en application de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales « dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ».

Madame GUYOT fait lecture de la liste qu'elle présente

- Annick JAILLOT
- Philippe ROLLIN
- Nicole GUYOUX
- Jean-Marc SOISSON
- Colette BERNARD
- Arnaud DUDRAGNE
- Yasmina BOUZOULA
- Bernard CHOPIN

L'élection se déroulera en utilisant le nom du candidat placé en tête de liste.

<b><u>Votants</u></b>	<b>:</b>	<b>29</b>
<b><u>Nuls / Blancs</u></b>	<b>:</b>	<b>6</b>
<b><u>Exprimés</u></b>	<b>:</b>	<b>23</b>
<b><u>Majorité absolue</u></b>	<b>:</b>	<b>12</b>
<b><u>Suffrages obtenus</u></b>	<b>:</b>	<b>23</b>

La liste proposée, ayant obtenu la majorité absolue, est élue.

Les candidats sont proclamés adjoints, immédiatement installés et prennent rang dans l'ordre de cette liste.

Monsieur BEAUNEE prend la parole :

*« Mesdames et messieurs les conseillers,*

*Madame le maire,*

*Tout d'abord, permettez-nous, les conseillers « dits d'opposition », de féliciter toute l'équipe qui vous a conduit à la fonction de maire de la ville de Decize.*

*Nous utilisons le terme « dits d'opposition » car à aucun moment nous nous sommes sentis être en opposition à quelqu'un.*

*Nous sommes et resterons avant tout au service des decizoises et decizois, gagné ou perdu, le principal était de leur permettre de s'exprimer. Ceux à qui nous avons redonné la parole par nos démissions veilleront scrupuleusement, soyez en sûr, à ce que vos actes et décisions soient en conformité avec la vision que nous avons et qu'ils ont de l'avenir de notre cité.*

*Nous savons que vous pensez que cela va être difficile d'assurer et d'assumer cette volonté, « irresponsables et immatures » que nous sommes ! Soit, nous en prenons acte et vous nous retrouverez, Unis pour Decize, à chaque fois que cela sera nécessaire, nous serons des lanceurs d'alerte face aux éventuels dysfonctionnements.*

*Enfin, nous félicitons également le conseiller de votre liste qui s'est réjoui dimanche soir dans le hall de la mairie que « le peuple avait gagné sur les bourgeois »*

*Suivant le dictionnaire un bourgeois est « un libre habitant d'une ville jouissant de certains privilèges »*

*Si avoir une entreprise et permettre à 50 familles de Decize de vivre correctement c'est être bourgeois, alors oui vous avez raison je suis un bourgeois.*

*Si présider ou être membres d'associations pour permettre aux Decizois de bien vivre à Decize c'est être bourgeois, alors oui vous avez raison la plupart des personnes de notre liste sont des bourgeois. Nous l'assumons totalement.*

*Mais être bourgeois c'est aussi une personne qui appartient, à la classe dirigeante.*

*Dimanche dernier vous et les membres de votre équipe êtes entrés dans la classe dirigeante donc dans la bourgeoisie.*

*Madame le maire, maintenant que vous êtes élue, vous pouvez donc vivre à Decize et commencer votre travail de maire avec, nous l'espérons constance, professionnalisme, respect et dignité.*

*Bon courage madame le maire »*

Avant de clore la séance, Madame le Maire donne lecture des dispositions de la Loi N° 2015-366 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, complétant l'article L.1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui rappellent que les élus locaux « exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élue local » dont lecture doit être faite lors de la première réunion du conseil municipal immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints:

« 1. L'élue local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

2. Dans l'exercice de son mandat, l'élue local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

3. L'élue local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élue local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

4. L'élue local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions. »

Madame JAMET demande s'il est possible d'avoir une copie de cette charte.

Madame le Maire répond que chaque conseiller municipal en sera destinataire.

Aucunes questions diverses ou remarques n'étant formulées, la séance est levée à 10 heures 40 minutes.